

Daniel Garrigue s'inquiète de la dégradation du service postal.

Séance du mercredi 16 décembre 2009

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, personne ne peut contester la nécessité de moderniser et d'adapter La Poste, parce qu'elle sera soumise à une concurrence plus forte...

M. Henri Jibrayel. Et alors ?

M. Daniel Garrigue. ...parce que le service du courrier perdra de son importance du fait du recours accru à d'autres moyens de communication, parce qu'elle a besoin de développer de nouveaux services avec beaucoup plus de force, comme le colis ou l'express.

Reste que La Poste est le service public par excellence, celui auquel nos compatriotes sont légitimement le plus attachés, surtout lorsqu'ils habitent en milieu rural, où La Poste joue un rôle essentiel pour rompre l'isolement, en apportant les informations et en fournissant un minimum de services indispensables.

Deux aspects de votre projet me préoccupent fortement, monsieur le ministre. L'intervention d'un autre partenaire, en l'espèce la Caisse des dépôts, ne serait-ce que pour apporter les moyens financiers nécessaires à la modernisation, me semble plutôt une bonne idée sur le principe. Un problème se pose cependant : qu'en est-il de la pérennité de l'engagement de la Caisse des dépôts ?

M. Henri Jibrayel. En effet !

M. Daniel Garrigue. Nous constatons depuis quelque temps qu'il est fait appel de manière systématique et répétée à la Caisse des dépôts.

M. Germinal Peiro. Eh oui !

M. Daniel Garrigue. On fait appel à elle quand il s'agit d'apporter des concours aux entreprises, via OSEO en particulier, quand il s'agit de créer le fonds spécial d'investissement, quand il s'agit de prendre en charge la trésorerie des organismes de sécurité sociale via l'ACOSS – la CDC heureusement y a donné un coup d'arrêt-, ou encore lorsqu'il s'est agi de renforcer certains investissements dans les universités ou au ministère de la Justice. Jusqu'où pourra-t-elle aller ? La commission de surveillance a déjà manifesté des préoccupations qui paraissent justifiées à beaucoup d'entre nous.

Cette inquiétude est d'autant plus fondée que la notion de personne morale de droit public, dont on nous dit qu'elle serait un garde-fou, est une notion extrêmement incertaine en ce qu'elle n'est définie nulle part. Il reviendra par conséquent aux juges d'en apprécier la portée. En ce domaine, tout est sujet à précision, à interprétation, voire à requalification. Cette notion de personne morale de droit public n'est pas aussi solide que l'on veut bien nous le faire croire.

La réalité du service pose un autre problème. Nous avons voté en 2005 - je l'ai voté avec la majorité d'alors - une loi sur le service postal qui marquait une volonté forte de défendre le service postal dans notre pays. Patrick Ollier y avait pris à l'époque une part importante, je m'en souviens. Nous avons voté un certain nombre de dispositions faisant référence à la notion de service universel. Nous avons également posé la règle, pour au moins 90 % des Français, d'une distance maximale de cinq kilomètres avec le « point poste » le plus proche – dans notre esprit, il s'agissait avant tout des bureaux de poste. Nous avons pris des dispositions très fortes et manifesté dans le prolongement d'un autre texte, la loi de 2004 sur le développement des territoires ruraux, la volonté d'apporter au monde rural les garanties dont il a besoin.

Or, aujourd'hui, malgré ces textes, le service postal, sur le terrain, se dégrade progressivement. On

nous dit qu'il faut fixer un certain nombre de « points poste », mais il y a des différences considérables entre un bureau de poste, une agence postale communale et un simple « point poste ». Ce ne sont pas les mêmes services qui sont mis à la disposition des citoyens. Nous constatons par ailleurs que bien souvent, des pressions sont exercées sur certaines collectivités pour descendre lentement d'un type d'organisation à l'autre. Or, cette situation est tout de même paradoxale à un moment où le monde rural n'est pas du tout, comme on pouvait le craindre voici vingt ou trente ans, en déclin. Au contraire la plupart des zones rurales de notre pays font preuve d'un certain dynamisme et voient leur population augmenter. Dans mon propre arrondissement, le dernier recensement a fait apparaître 6 000 habitants supplémentaires dont plus de 3 000 en zone rurale. Parallèlement, la qualité du service ne cesse de se dégrader. À cela s'ajoute la chute du nombre des médecins en milieu rural, ce qui imposerait une véritable régulation.

M. Daniel Boisserie. Tout cela va dans le même sens.

M. Daniel Garrigue. Nous attendons que des dispositions fermes soient prises. L'inquiétude est forte.

Nous avons également voté, au moment de la généralisation de la distribution du Livret A, des dispositions pour garantir l'accessibilité bancaire. Si ce processus se poursuit, nous savons bien qu'elle ne pourra pas être garantie dans les conditions que nous avons voulu imposer.

Entre le tableau que vous affichez et la réalité du terrain, le décalage est extrêmement préoccupant.

Ce texte vient accentuer une rupture qui, de l'avis de bon nombre d'entre nous, n'est pas acceptable. *(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

M. Henri Jibrayel. Voilà quelqu'un de sensé !